Fédération de l'Administration Générale de l'État

46, rue des Petites Écuries – 75010 Paris –

01.42.46.40.19 - @ contact@fagefo.fr – www.fagefo.fr

I. Un syndicalisme libre, indépendant

Le Congrès de la FAGE réuni à Roiffé, du 05 au 08 septembre 2022, rappelle son attachement indéfectible à l'indépendance, aux principes républicains et à la laïcité. Il considère que les principes de la charte d'Amiens relatifs à l'indépendance syndicale restent plus que jamais d'actualité. Le Congrès inscrit son action dans la seule défense des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des femmes et des hommes agents de la fonction publique... Avec la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, le Congrès rejette toute forme de « syndicalisme rassemblé » qui vise à imposer l'unicité syndicale et à étouffer la voix du véritable syndicalisme libre et indépendant. Toutefois, le Congrès permet l'unité d'action syndicale sur des revendications précises et partagées. Le Congrès réaffirme que nous ne sommes pas des partenaires sociaux mais des interlocuteurs porteurs des revendications de nos syndiqués et des agents. Le principe fondamental de Force-Ouvrière est la négociation sur nos revendications et non la concertation qui ne vise qu'à faire porter aux syndicats les contre-réformes destructrices que nous subissons depuis des décennies. Le Congrès fait sienne l'intégralité des résolutions de la cgt-Force-Ouvrière votées le 3 juin 2022 à Rouen, visant à développer un syndicalisme libre et indépendant pour plus de justice sociale.

Les délégués des syndicats nationaux réunis en Congrès réaffirment leur attachement à leur Fédération d'industrie : la FAGE.

Face au démantèlement des services de l'État, le Congrès réaffirme la nécessité d'un syndicalisme confédéré libre, indépendant, républicain et laïque, qu'incarne la FAGE dans ses secteurs.

Le Congrès soutient l'action de l'ensemble des syndicats fédérés de l'ensemble de ses secteurs mobilisés pour la défense des intérêts et des missions des personnels de l'État.

Le Congrès, fidèle aux principes du fédéralisme, et du syndicalisme confédéré, fait siennes les résolutions confédérales adoptées au congrès de Rouen, et engage l'ensemble de ses structures à contribuer à les mettre en œuvre, dans tous les niveaux, interprofessionnels et fédéraux, départementaux et nationaux.

II. Sur le plan interprofessionnel

A) Le paritarisme

Le Congrès rappelle son attachement à la négociation collective, à la pratique contractuelle et à la construction du rapport de force, qui doivent rester les instruments privilégiés du syndicat pour exercer son rôle de contre-poids, faire aboutir les revendications.

Force Ouvrière défend plus que jamais le paritarisme comme base et constante de la démocratie sociale. Il signifie l'égalité entre syndicats de salariés et organisations patronales. A tous les niveaux, il doit être maintenu, renforcé et remis en vigueur pour impulser une gestion paritaire des organismes ayant vocation à gérer le salaire différé : la Sécurité Sociale, l'Assurance chômage, la Formation Professionnelle, le Logement social, les Retraites... .

B) L'Assurance Chômage

Avec la Confédération, nous exigeons et continuerons d'exiger l'abrogation de toute réforme de l'assurance chômage dont le seul objectif serait de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emploi ou d'instaurer une obligation d'activité en contre partie du versement d'une prestation sociale publique.

C) La Protection Sociale

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945, basés sur une gestion paritaire. Le Congrès rappelle que la cotisation sur laquelle repose le financement de la Sécurité sociale représente un salaire différé. Le Congrès affirme que les principes fondateurs de notre modèle

social doivent demeurer l'égalité et la solidarité pour assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins de meilleure qualité.

Cela nécessite de mettre fin à toutes les politiques de gestion purement comptable et d'exonérations voire de suppressions de cotisations pour prétendument améliorer le pouvoir d'achat. Concernant la 5ème branche dite branche autonomie, le Congrès rappelle l'opposition de Force Ouvrière à sa mise en place et dénonce le mode de fonctionnement qui repose non plus sur la cotisation assise sur le salaire, mais sur la contribution, ce qui constitue une remise en cause du fonctionnement et de l'organisation de la Sécurité sociale et ouvre la voie à sa destruction.

D) Le système de santé

Le Congrès condamne les gestions technocratiques et comptables qui ont abouti à des fermetures de lits et de structures médicales, même en pleine pandémie !

Le Congrès revendique un plan massif de recrutements de plus de 200 000 professionnels dans les hôpitaux et les EPHAD.

Le Congrès exige l'abrogation des ordonnances Juppé de 1995 et donc la suppression de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), de la tarification à l'acte (T2a).

Avec sa Confédération, son syndicat du Ministère de la Santé, ses camarades de la Fédération de la Santé, le Congrès exige un véritable plan d'investissement pour garantir un système de santé efficace et équitable.

E) Réforme des retraites

Le Congrès rappelle son attachement au système de retraite par répartition, solidaire et intergénérationnel ainsi qu'aux principes du code des pensions civiles et militaires. Il s'oppose à tout recul de l'âge de départ : âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation.

Le Congrès rappelle que depuis 30 ans, la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète est passée de 37,5 à 43 ans, ce qui est déjà trop !

Comme Force Ouvrière l'a démontré à chaque contre-réforme par des propositions concrètes et réalistes, il est possible de trouver les financements nécessaires, tout en réintroduisant de la justice sociale et de l'égalité salariale. L'augmentation des

cotisations patronales, la suppression des exonérations, l'arrêt des délocalisations et le retour au plein emploi apporteraient les recettes nécessaires.

La FAGE, toujours engagée aux côtés des agents et de leurs syndicats, a été présente pour défendre notre système de retraites, en particulier de septembre 2019 à mars 2020. La FAGE s'associera avec détermination à toute action visant à établir le rapport de force indispensable, notamment par la grève, pour faire échec aux décisions gouvernementales en la matière.

F) Inégalités salariales entre les femmes et les hommes

Le Congrès dénonce l'inaction des gouvernements successifs et la responsabilité patronale. Le congrès exige un droit au travail égal pour toutes et tous. Il revendique d'agir contre l'ensemble des causes des inégalités salariales et de leurs impacts négatifs, notamment sur les droits à retraite.

G) Le Télétravail

Le Congrès rappelle que le télétravail ne doit être organisé que sur la base du volontariat et qu'il reste réversible. Le Congrès refuse que la mise en place du télétravail soit un moyen de diminuer les surfaces de travail.

Pour le Congrès, le télétravail ne saurait être mis en place sans un renforcement des garanties et protections des salariés. Pour ce faire, le Congrès exige, pour tout projet de mise en place du télétravail, une négociation en première intention au niveau des branches, des entreprises et pour chaque secteur ministériel, traitant de thèmes obligatoires dont :

- l'éligibilité et les conditions de mise en œuvre de ce mode d'organisation du travail,
- la prise en charge des frais professionnels,
- le droit à la déconnexion et l'articulation des temps de vie (professionnels, privés),
- l'égalité femmes/hommes,
- le handicap,
- la protection des données,
- la santé, sécurité et conditions de travail,
- le télétravail en cas de circonstances exceptionnelles,
- l'application du droit syndical.

Le Congrès restera attentif au déploiement, pour tous et en tout lieu, de l'accord cadre national signé par FO en juillet 2021. Le Congrès rappelle que les accords déclinés en accords ministériels, accords de collectivités, d'établissement ou de services ne pourront que l'améliorer.

III. Les services publics et les principes républicains

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible à une fonction publique statutaire de carrière, garante de l'égalité des droits des agents sur tout le territoire et de l'égalité de traitement des citoyens. Il réaffirme sa détermination à défendre les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et la précarisation des emplois. Le Congrès revendique l'intégration sous statut des agents publics qui le souhaitent, la reconnaissance de leur qualification établie par les diplômes nationaux et la valorisation de l'expérience et de leurs acquis professionnels.

Le Congrès revendique le principe d'une égalité de rémunération entre contractuels et fonctionnaires pour l'exercice de mêmes fonctions, conformément à la décision de la cour de justice de l'Union Européenne du 20 juin 2019.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, miroir de la loi travail et des ordonnances Macron. Cette contre-réforme organise la destruction progressive du statut général et des statuts particuliers de la Fonction publique et signe la fin des garanties collectives pour les agents.

Ainsi, le Congrès revendique notamment :

- le respect de l'article 3 du statut général qui prévoit que tous les emplois permanents de l'État doivent être occupés par un fonctionnaire,
- le maintien des CAP de corps et l'abrogation des lignes directrices de gestion (LDG),
- le rétablissement des compétences des CAP et des CCP en matière d'avancement et de mobilités,
- le retour des CHSCT de plein exercice.

Le Congrès rappelle sa totale opposition aux fusions de corps et aux créations de corps inter/intra ministériels ou communs aux trois versants de la fonction publique. Il condamne les velléités incessantes du Gouvernement d'inféoder la haute fonction

publique en rupture avec les principes de neutralité et d'impartialité. La réforme de l'ENA et les attaques continues contre les écoles du service public sont l'illustration de cette dérive.

Le Congrès revendique aussi l'abrogation du Code général de la Fonction publique qui porte atteinte au Statut Général des fonctionnaires.

Le Congrès rappelle sa totale opposition aux réformes régressives, destructrices d'emplois et de missions par des fusions et mutualisations des services déconcentrés :

- Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF),
- Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP),
- Modernisation de l'Action Publique (MAP),
- Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RéATE),
- Fusion des régions,
- Aménagement Territorial de l'État (ATE),
- Secrétariats Généraux Communs.

Le Congrès exige le retrait du programme « *Action publique 2022* » et de tout outil mis en place par le gouvernement dans le seul but de casser le statut général de la fonction publique et notamment celui de l'État. Ces politiques conduisent à une véritable remise en cause des principes fondateurs de notre République, seule garante de l'égalité en droit des citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Le Congrès revendique un indispensable rattrapage des moyens budgétaires alloués au fonctionnement du système judiciaire, ce qui signifie, a minima, un alignement sur la moyenne des États de l'Union Européenne. Il soutiendra tout projet visant à renforcer son indépendance et son efficience, au service de la société et du justiciable.

Le Congrès condamne la politique de destruction des services des administrations centrales et des services extérieurs ou déconcentrés des ministères, garants de l'existence et de l'égalité d'accès des citoyens au service public sur l'ensemble du territoire métropolitain et plus particulièrement les territoires ultramarins. Le Congrès dénonce les inégalités sociales et économiques qui perdurent dans les services publics de ces territoires.

Le Congrès revendique le renforcement de ces services qui passe par le maintien de leur maillage territorial et de toutes leurs missions assurées par des fonctionnaires en nombre suffisant et répondant aux besoins réels des agents et des usagers. Les

services des Administrations Générales de l'État sont directement visés par ces politiques de destruction mises en œuvre par les gouvernements successifs, conduisant à la dislocation du service public par l'abandon de ses missions :

- régionalisation et inter régionalisation,
- décentralisation vers les collectivités territoriales,
- externalisation vers des agences, des établissements et opérateurs de toutes natures et privatisation.

C'est pourquoi le Congrès exige l'abrogation de la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), outil d'effacement de la puissance publique de l'État, au profit d'un processus de régionalisation, de décentralisation, d'autonomisation des établissements de service public et d'externalisation des missions, qui met directement à mal les principes républicains.

Le Congrès s'élève contre l'autorité dévolue aux préfets sur l'ensemble des services au détriment des ministères et de leurs administrations. Le Congrès condamne la création des directions départementales et régionales interministérielles et exige le maintien des services déconcentrés de l'État de plein exercice dans chaque département.

Le Congrès dénonce la multiplication des structures mixtes public/privé intégrant des personnels fonctionnaires, des contractuels de droit public ou des salariés relevant du code du travail et des conventions collectives, telles : Pôle emploi, agences régionales de santé, établissements pénitentiaires mixtes, groupements d'intérêts publics, Maisons Départementales des Personnes Handicapées transformées en Maisons de l'autonomie, France-Agrimer, etc.

L'empilement de ces réformes et la multiplication de ces entités, génératrices de malaises de pertes de sens, d'identité professionnelle des agents, n'ont apporté aucune plus-value en termes d'efficacité et de service rendu aux citoyens . Bien au contraire, cela créé de l'inégalité territoriale pour le citoyen.

A) Traitements et pensions

Comme la Confédération et la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, le Congrès rappelle son opposition aux politiques d'austérité menées depuis des années qui placent le service public et la fonction publique sous le dogme permanent de la réduction des dépenses publiques.

Le congrès de la FAGE, rappelant les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000, revendique l'augmentation d'au moins 23% de la valeur du point d'indice. A ce titre, l'annonce gouvernementale d'un dégel du point à hauteur de 3,5% en juillet 2022, alors que l'inflation est d'ores et déjà supérieure à 6 %, est une véritable provocation !

A rebours de la volonté du Gouvernement de privilégier les primes individualisées qui ne font que creuser les inégalités entre fonctionnaires, le Congrès revendique a minima l'indexation systématique de la valeur du point d'indice sur l'inflation.

Le Congrès revendique l'abandon des politiques indemnitaires qui individualisent les salaires des agents de la fonction publique. A ce titre, il exige l'abrogation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et l'intégration des indemnités et des primes dans le traitement. Avec la Fédération générale des fonctionnaires (FGF), le Congrès revendique aussi la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires et des carrières.

Le Congrès dénonce la politique menée envers les retraités qui ne cessent de perdre du pouvoir d'achat et exige une revalorisation des pensions et le retour à l'indexation générale des retraites et pension de réversion sur l'inflation.

B) Protection sociale complémentaire (PSC)

Le Congrès reste attentif au déploiement de l'accord interministériel à la protection sociale complémentaire obligatoire pour tous les agents de la fonction publique signé en 2022, lequel ne prend actuellement pas en compte les retraités. Le Congrès rappelle que les accords déclinés dans chaque ministère ne pourront que l'améliorer afin qu'en particulier le principe de solidarité intergénérationnel soit rétabli.

<<<<<<<<<<<<<<<<<<

Le Congrès dénonce les coupes budgétaires qui visent à réduire les moyens alloués aux services publics, au dépend des usagers et des agents.

Le Congrès réaffirme son attachement à un système judiciaire efficace et indépendant, protecteur de libertés individuelles et collectives.

Le Congrès rappelle son attachement à la lutte contre toute forme de discrimination et de violences.

Le Congrès rappelle son attachement à la liberté individuelle sans contrainte de toutes et tous, l'application du droit international humanitaire sur tous les territoires et plus particulièrement là où les populations sont les cibles de la guerre.

<<<<<<<<<<<<<<<<<<

Le Congrès mandate le Conseil Fédéral pour :

- continuer à renforcer la formation syndicale,
- développer le soutien juridique aux syndicats nationaux,
- apporter son appui à tous ses syndicats dans la défense des intérêts des agents,
- lutter contre toutes formes de discrimination,
- s'inscrire pleinement dans toutes les actions interprofessionnelles nécessaires appelées par la Confédération (emploi, retraites, protection sociale, pouvoir d'achat...).

Le Congrès appelle tous ses syndicats à se mobiliser dans les actions à venir pour la défense du service public. À la veille des prochaines élections professionnelles qui se tiendront dans la Fonction publique, le Congrès estime prioritaire de s'inscrire pleinement dans leur réussite, en développant la représentativité de la FAGE au sein des Fédérations de l'État et en contribuant au maintien de FORCE OUVRIÈRE à sa première place au sein de la fonction publique d'État.

Adoptée à Roiffé, au XXVIIème Congrès de la FAGE, le 8 septembre 2022.